

Transport et conservation des médicaments

PUBLIÉ LE 26/05/2026

Conservation et transport de vos médicaments

L'exposition de vos médicaments à des températures élevées pendant des périodes plus ou moins prolongées peut avoir des conséquences, en particulier pour les médicaments qui demandent de prendre des précautions particulières de conservation. Afin de préserver la stabilité et l'efficacité de vos médicaments :

- Respectez les conditions de conservation indiquées dans la notice.
- Évitez d'exposer vos médicaments directement au soleil.

Comment conserver vos médicaments en cas de forte chaleur ?

- Les médicaments à conserver à une température inférieure à 25°C ou à 30°C : vous pouvez les garder chez vous, dans leur boîte, en ne les mettant pas au soleil.
- Les médicaments à conserver entre 2 et 8°C : vous devez les conserver au réfrigérateur. Une fois sortis du réfrigérateur, utilisez-les assez rapidement, en respectant la posologie indiquée par le médecin sur l'ordonnance. Évitez de les laisser dehors trop longtemps.

Comment transporter vos médicaments en cas de forte chaleur ?

- Pour tous les médicaments, sauf ceux qui se conservent au réfrigérateur : nous vous recommandons de les transporter dans un emballage isotherme mais non réfrigéré.
- Pour les médicaments habituellement conservés au réfrigérateur : nous vous recommandons de les transporter dans un emballage isotherme réfrigéré (par exemple muni de blocs de glace), en veillant à ce qu'ils ne congèlent pas pour autant.
- N'exposez pas vos médicaments trop longtemps, même dans un emballage isotherme, à des températures élevées. Attention au coffre ou à l'habitacle d'une voiture qui reste en plein soleil (même en mouvement).

Conservation des médicaments en cas de vague de chaleur

Préparez votre voyage

En complément de l'application des règles de bonne conservation des médicaments pendant votre voyage (température adaptée afin de préserver stabilité et efficacité) et du respect de la réglementation lors de vos déplacements à l'étranger (ordonnance, voire autorisation spécifique à présenter aux douanes) :

- Si vous avez un traitement au long cours, prévoyez d'emporter une quantité suffisante de médicaments pour couvrir a minima la durée prévue de votre voyage ;
- Emportez vos médicaments en les conservant toujours dans leur boite avec la notice, et ayez l'ordonnance correspondante ;

- Lors de vos déplacements en avion, en cas de traitement au long cours, conservez avec vous, en cabine, votre traitement ;
- Demandez à votre médecin s’il ne l’a pas rédigée ainsi une ordonnance « en DCI » (dénomination commune internationale) afin de pouvoir la présenter à un médecin ou un pharmacien à l’étranger si nécessaire ;
- Renseignez-vous avant votre départ sur la réglementation relative à votre traitement dans le pays que vous allez visiter (présentation d’une ordonnance, voire d’une autorisation spécifique aux douanes).

D’une manière générale, et pour éviter tout risque d’erreur, il est préférable de ne pas acheter de médicaments à l’étranger sans l’avis d’un médicin ou d’un pharmacien.